

Le 27 avril eut lieu au Glacis une manifestation monstre, qui réunit quelque 20.000 assistants convoqués par tous les partis politiques, tous les journaux (sauf la *Luxemburger Zeitung* unilatéralement belgophile), toutes les grandes associations économiques ainsi qu'un nombre imposant de personnalités de marque.

Joseph Thorn fut des quinze orateurs qui, de cinq kiosques, haranguèrent la foule et qui firent adopter deux résolutions. Dans l'une d'elles, la population luxembourgeoise se réclame du droit de décider de son autonomie et de fixer, par voie de référendum, son avenir politique et économique ; dans l'autre, elle proteste contre toute ingérence menaçant les libertés nationales du pays.

Comme — même sans l'intervention d'un quelconque Institut Gallup — personne ne pouvait se leurrer sur les tendances de la grande majorité de l'opinion publique, repoussant toute orientation politique ou économique vers la Belgique et n'admettant qu'une union économique avec la France, l'attitude de Joseph Thorn n'en fut que plus courageuse lorsqu'il déclara en la séance de la Chambre du 29-4-1919 qu'il n'était ni pour les annexionnistes belges ni pour les annexionnistes français et qu'il les combattrait les uns comme les autres. Et il ajoute qu'il voit le danger plutôt de la part de certains annexionnistes français qui sont dans l'ombre et dont il voit l'influence dans le pays » (46).

Les femmes luxembourgeoises doivent une fière chandelle aux cousins Joseph et Auguste Thorn. En effet, l'un comme auteur de l'amendement présenté à la Chambre le 30-1-1919 et demandant que le principe du suffrage des femmes soit ancré dans l'article 52 de la Constitution, l'autre comme rapporteur de la réforme de la Constitution ont contribué d'une façon décisive à l'introduction du suffrage des femmes, voté le 8-5-1919.

Malgré les appréhensions des libéraux, les socialistes votèrent avec la Droite la réforme de la Constitution, dotant les femmes du droit de vote et introduisant le vote proportionnel (loi du 15-5-1919). Joseph Thorn et ses amis voyaient loin, mais, comme nous allons le constater, ils devaient pâtir de leur largesse de vue.

Lorsque la Chambre devait se prononcer sur le principe d'un référendum économique (à organiser en même temps que le référendum politique qu'on avait effectivement dû remettre), il s'avéra qu'au sein du parti socialiste on fut loin de partager la même opinion. La division fut d'autant plus marquée que ce fut Joseph Thorn — tête de proue du parti — qui prônait l'union économique avec la Belgique. Pour ne pas compromettre l'entente, au fond désirée par tous les membres du parti, on décida de ne pas donner de mot d'ordre aux députés socialistes. De là le vote quelque peu énigmatique pris par la Chambre en séance du 4-6-1919 et faisant ressortir 30 voix pour le référendum et 16 abstentions (47).

Après ce vote, la Chambre adopta également la motion Thorn ainsi conçue : « La Chambre luxembourgeoise répudie solennellement toute alliance